

*Direction des affaires économiques
et internationales*

Arrêté du 8 septembre 2002 portant nomination à la commission d'agrément des contrôleurs techniques instituée par l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation

NOR : *EQUE0210153A*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,
Vu l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation ;
Vu l'arrêté du 8 décembre 1978 modifié, portant désignation des membres de la commission d'agrément des contrôleurs techniques ;

Sur la proposition de l'organisation professionnelle intéressée,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté du 8 décembre 1978 précité est ainsi modifié pour les représentants de l'organisation professionnelle précisée ci-dessous :

Sont nommées à la commission d'agrément des contrôleurs techniques pour une période de trois ans renouvelable les personnes désignées ci-après :

En qualité de représentants des professions intervenant à l'acte de construire :

Monsieur Serge Horvath, Association des industries de matériaux, produits composants et équipements pour la construction (AIMCC), membre titulaire.

Monsieur Michel Valles, Association des industries de matériaux, produits composants et équipements pour la construction (AIMCC), membre suppléant.

Article 2

Le directeur des affaires économiques et internationales au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 8 septembre 2002.

*Pour le ministre et par
délégation :*

*Pour le directeur empêché :
Le sous-directeur du bâtiment
et des travaux publics,
R. Barlet*